

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73060
Objet

Demande de subvention
pour l'acquisition de
matériel, outillage et
mobilier

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize

le dix neuf mars à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR, BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD, NAULIN, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. TAP par Melle FOUCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTRÉAU, DELAIR, BOUTET, Mme FAVIERE

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

M. BONET, Principal du C.E.S. Zola, a dressé la liste des matériels, mobilier et outillage qui sont nécessaires au C.E.S. Zola et dont l'acquisition pourrait être faite avec l'aide de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat aussi élevée que possible, permettant l'achat du matériel de l'outillage et du mobilier nécessaire au C.E.S. Zola.
 - s'engage à inscrire au Budget supplémentaire 1973 les crédits correspondants
- Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Adjoint Délégué,



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction Générale des Enseignements
Elémentaire et Secondaire

2 OCT. 1973

Direction chargée de la Gestion
des Établissements d'enseignement
élémentaire et secondaire

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Sous-Direction de la Gestion Financière

A

Monsieur le MAIRE

Bureau du matériel des établissements

de ROYAN

no 634
MAIRIE DE ROYAN
- 5. OCT. 1973
OBJET: Subventions pour l'acquisition de matériel, de mobilier
N° 4303 et d'outillage destinés à certains établissements non
nationaux.

S/C de Monsieur le PREFET de la CHARENTE-MARITIME

M. GOURMEAU

Comme suite à la demande de subvention présentée le 16 MAI 1973, j'ai l'honneur de vous faire connaître que par arrêté en date du 29 AOUT 1973, visé au Contrôle Financier le 23 AOUT 1973 sous le n° 8 142 une subvention de 22.000 Francs vous est allouée pour vous permettre de procéder à l'acquisition de matériel et mobilier scolaires en faveur de votre C.E.S. "E. Zola"

Cette somme est imputée sur les dotations inscrites au chapitre 36-31 (article 20 du budget de l'Education Nationale pour l'année 1973).

Le crédit de paiement correspondant à cette subvention sera prochainement délégué à M. le Préfet du département pour être mis à la disposition de M. le Receveur Municipal.

Pour le Ministre et par délégation,

Le Directeur
chargé de la gestion des Établissements
d'enseignement élémentaire et secondaire

Le Chef du Bureau

J. FAIVE